Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: 3 (1980)

Heft: 1

Artikel: L'épidémie de peste de 1349 à Saint-Maurice d'Agaune

Autor: Dubuis, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-870749

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ÉPIDÉMIE DE PESTE DE 1349 A SAINT-MAURICE D'AGAUNE

Rares sont les occasions d'observer directement le déroulement de la grande épidémie de peste de 1348-1349[1]. Les archives municipales de Saint-Maurice d'Agaune (Suisse, canton du Valais) nous en fournissent une nouvelle. On y a retrouvé récemment un petit registre dans lequel figure, noté jour après jour du 8 avril au 8 juin 1349 (soit en gros entre Pâques et Pentecôte), le décès de 389 personnes domiciliées dans cette ville et dans la vaste paroisse qui l'entoure[2].

Cédant à d'amicales pressions, nous publions ici une première analyse du document, limitée à la ville elle-même.

I) Le document et ses limites

Les sépultures constituaient au moyen âge l'une des sources de revenus des paroisses; on doit donc s'attendre à ce qu'elles aient fait l'objet de comptabilités[3]. C'est à ce type de document qu'appartient un registre de comptes tenu par le curé de Saint-Maurice entre 1382 et 1394[4]. Y apparaissent, classés par jours de décès, les sommes versées par les héritiers du défunt pour la sépulture, ainsi que les legs figurant dans le testament de ce dernier. Simple liste journalière de décès, le carnet de 1349 paraît formellement différent. Le destinait-on simplement à commémorer la tragique mortalité? Probablement pas, car si tel avait été le cas, l'auteur n'aurait pas manqué de commencer son texte par un prologue de circonstance; en fait, le registre n'a d'autre titre que la date de 1349. Nous pensons plutôt que, pressé par les événements, le curé de Saint-Maurice n'a pu que noter les noms des défunts, de manière à pouvoir ensuite exiger son dû de la part des héritiers[5]. Quoi qu'il en soit, ces différences formelles n'enlèvent rien à la valeur démographique de la source.

Parmi les 389 morts enregistrés dans la paroisse (voir fig. 1), 149 au minimum[6] demeuraient à Saint-Maurice. La distribution mensuelle des décès (voir tableau ci-dessous) montre clairement

que le document ne décrit qu'une partie de la période épidémique. La moyenne journalière des décès, calculée mensuellement, diminue en effet notablement d'avril à juin: le registre ne s'ouvre donc qu'au moment du paroxysme, et même après, comme nous le verrons. D'autre part, la moyenne journalière de juin, encore supérieure à la normale[7], laisse supposer que l'enregistrement a cessé avant la fin de l'épidémie. Le cahier constituant une unité codicologique complète et entièrement remplie par le texte, on peut expliquer le caractère partiel de la source: le registre prend simplement la succession d'un autre, saturé; une fois entièrement utilisé, il reçoit lui-même un successeur.

AVRIL	(23 jours)	74 décès	(49.6%)	3.2 décès par jour
MAI	(31 jours)	61 décès	(40.9%)	1.9 décès par jour
JUIN	(8 jours)	14 décès	(9.5%)	1.7 décès par jour

Fréquence mensuelle des décès (chiffre total, puis réduit à la moyenne journalière).

Le fait que le document ne décrive de l'épidémie que sa phase de régression imprime à son contenu certaines caractéristiques spécifiques. On doit supposer que l'énergie agressive de la maladie s'atténue. Parallèlement, le choix de ses victimes potentielles se restreint, les plus exposés étant probablement morts au paroxysme. Ces faits ne sauraient être négligés si l'on prétend tirer de cette source une image globale de l'épidémie à Saint-Maurice.

Les 149 personnes mortes à Saint-Maurice sont apparemment toutes majeures[8]; les enfants ne figurent donc pas dans le registre. Si l'on songe à l'intensité de la mortalité infantile normale au moyen âge, à la sensibilité probablement très grande des enfants à la contagion, ainsi qu'à la carence de soins immanquablement provoquée par le désarroi régnant, on mesure l'importance de cette lacune[9]. On peut en revanche supposer que l'enregistrement des adultes est, en ville, complet. Il y a pourtant une restriction: nous avons identifié le domicile de 330 seulement des 389 morts de la liste; une partie importante des 59 autres résidaient sans doute à Saint-Maurice[10], mais l'incertitude nous contraint pour l'instant à les négliger.

II) L'évolution chronologique du phénomène

La distribution mensuelle des décès indiquait entre le 8 avril et le 8 juin la régression de l'épidémie. La phase paroxysmique reste dans une ombre qu'il faut à tout prix atténuer. Seuls les testaments conservés dans les archives locales[11] apportent quelque lumière. De la période couverte par le registre subsistent 15 testaments, soit un tous les 4 jours. Entre le 1er janvier et le 7 avril, il en reste 21, soit un tous les 4.6 jours. Le mois de février en voit 11 à lui seul, soit un tous les 2.5 jours: c'est là que se situe le maximum de la crise. Certes la date du testament n'est pas celle du décès; cependant, ainsi que nous le verrons[12], la différence n'est pas assez grande pour fausser une image statistique.

Notre registre décrit par conséquent la fin d'une période où, moins forte qu'en février, la mortalité demeure à un haut niveau. La distribution des décès par groupes de cinq jours (voir figure 2) montre que l'apaisement ne commence vraiment qu'entre le 23 et le 27 avril. La régression se déroule ensuite en deux phases. Jusqu'au 13-18 mai, son rythme est soutenu, bien qu'irrégulier. Le nombre des décès tombe ensuite fortement, malgré une subite augmentation entre le 2 et le 6 juin.

C'est au niveau journalier que le phénomène apparaît dans toute sa complexité (voir figure 3), organisée pourtant par deux caractéristiques intéressantes. Tout d'abord, 12 des 62 jours d'enregistrement se passent sans mention de décès (voir figure 4). Si leur distribution paraît généralement aléatoire, le cas du Samedi-Saint (11 avril) intrigue: c'est le seul jour où, dans l'ensemble de la paroisse, personne n'est inscrit au registre. Le fait que le lendemain, jour de Pâques, détienne le record paroissial des décès journaliers pourrait indiquer une erreur du rédacteur[13]. Ensuite, second facteur d'organisation de la distribution journalière des décès, on constate l'alternance de séries de jours à mortalité relativement faible, séparées par des journées de crise subite et violente. Jusqu'au début de mai, ces maximums sont numériquement assez stables (respectivement 6, 5, 6, 5, 6, 5 et 7 décès), mais entre eux les intervalles augmentent (respectivement 1, 1, 4, 5, 1 et 7 jours). La valeur des maximums s'atténue ensuite fortement, jusqu'à l'avant-dernier jour d'enregistrement, qui présente à nouveau un chiffre élevé. Ces brusques à-coups s'expliquent mal; il n'y a d'ailleurs probablement pas de cause unique. Quoi qu'il en soit, la distribution des jours d'enregistre-

ment en fonction du nombre de décès qui s'y produisent (voir figure 4) montre bien le caractère accidentel des jours de forte mortalité: on enregistre 4 morts et plus dans 27,5% seulement des journées; le plus souvent, on en constate entre un et trois.

Parmi les 149 morts de Saint-Maurice identifiés dans le registre, 76 sont des hommes (51%) et 73 des femmes (49%). Si la répartition globale paraît normale, l'évolution de l'épidémie, dans sa phase de régression au moins, prend des allures différentes selon le sexe des victimes (voir figure 5). Jusqu'à la fin de la seconde semaine de mai (soit à la fin de la période de forte mortalité qui suit le paroxysme), la mort frappe plus les femmes (61 cas) que les hommes (50 cas). La semaine suivante, brusque diminution dans les deux sexes; mais si elle continue et s'accentue chez les femmes, une brusque recrudescence l'interrompt chez les hommes durant la dernière semaine de mai. Au dernier jour d'enregistrement, il n'y a plus de décès féminins, mais quatre hommes meurent. Cette évolution différenciée est-elle autre chose qu'un hasard? Nous avons constaté à Sion en 1349[14] et à Saint-Maurice en 1383, lors d'une épidémie assez violente[15], que, si hommes et femmes mouraient en nombre égal, ces dernières disparaissaient massivement dans la première partie de l'épidémie. Nous ne voyons pas pour l'instant d'explication précise à ce phénomène; il est possible qu'en raison d'une perméabilité plus grande à la contagion, le stock féminin des victimes potentielles soit enlevé rapidement.

III) La nature de la maladie et sa virulence

Nous ne possédons aucune description médicale de la maladie qui a frappé Saint-Maurice en 1349. Ici comme ailleurs, les documents évoquent la «grande mortalité». Nous sommes probablement en présence de la Peste Noire qui ravage l'Europe occidentale depuis 1347.

On sait, grâce à des observations plus récentes, que la maladie peut revêtir deux formes principales[16]. La forme pulmonaire est la plus dangereuse; fixé dans les poumons, le bacille se répand avec les gouttelettes de salive que le malade projette autour de lui en toussant ou simplement en parlant. La contagion se produit à grande échelle et rapidement. La mort est certaine, dans un délai de un à trois jours. En raison de la fixation pulmonaire du bacille, cette forme de peste paraît essentiellement hivernale et monta-

gnarde. Dans sa forme bubonique, la maladie se transmet indirectement, par l'intermédiaire de parasites contaminés lors d'un séjour sur des rats malades. Moins virulente, la peste bubonique tue dans les huit jours pour la moitié des cas, les autres décès pouvant se produire jusqu'à un mois après les premiers symptômes; on note d'assez nombreux exemples de guérison. Les parasites aimant l'humidité et une température élevée, cette forme se manifeste plutôt durant la saison chaude.

Les conditions climatiques régnant à Saint-Maurice pendant la période où sévit l'épidémie[17] peuvent favoriser successivement les deux formes de la maladie. Le nombre relativement bas des décès figurant dans le registre suggère la prédominance, à ce moment-là, de la forme bubonique. Le délai entre l'observation des premiers symptômes (coïncidant à peu près avec la date du testament) et la mort (attestée dans le registre) confirme cette hypothèse. Le calcul est possible pour dix personnes (voir figure 6). Si l'une d'elles meurt le jour même de la rédaction de son testament et deux le lendemain, cinq trépassent entre le troisième et le dixième jour; les deux dernières décèdent 54 et 63 jours après[18]. Ces délais correspondent à ceux de la peste bubonique.

Nous avons pu étudier également à quelle vitesse la maladie se propage à l'intérieur des familles (voir figure 7, a-d). Dans la mesure où nous ne sommes pas toujours certain de la cohabitation de ces personnes, ces données doivent être utilisées avec prudence. Citons pourtant quelques cas, dont le premier est extrême: les parents meurent le même jour, suivis, 2 et 4 jours plus tard, de deux de leurs filles. Plus normalement, deux groupes composés des parents et d'un enfant disparaissent en 10 et 24 jours (figure 7, a). Sur six couples à propos desquels on ne mentionne pas de décès d'enfants, trois disparaissent en moins de 3 jours, et les autres en 4, 6 et 28 jours; abstraction faite de ce dernier chiffre, la moyenne s'établit à une semaine (figure 7, b). Dans les groupes constitués par un enfant et l'un de ses parents, les intervalles ne dépassent pas une semaine dans trois cas sur six, et atteignent 13, 14 et 19 jours pour les autres (figure 7, c). Entre frères et sœurs, l'intervalle varie entre 0 et 34 jours, mais quatre fois sur six, il est inférieur à 10 jours (figure 7, d). Ces données montrent en tout cas l'impact destructeur de la maladie sur les familles et les petites unités économiques qu'elles constituent.

IV) Les pertes humaines

La mesure de l'impact de la maladie sur la population et ses structures implique l'estimation des pertes humaines. La rareté des documents quantitatifs rend l'opération très délicate. Deux méthodes se présentent. La première consiste à comparer le nombre des habitants avant et après le passage de la peste, alors que la seconde se fonde sur les sources évoquant directement ou indirectement le nombre des victimes.

1) *Approche par différence*

En 1303, 325 feux contribuent à un impôt municipal[19]; en 1359, 142 familles versent leur part d'un subside demandé à la commune par le comte de Savoie[20]. On observe ainsi en cinquante-six ans une perte apparente de 183 feux, soit une diminution de 56% de l'effectif initial. La précision de ces chiffres ne doit cependant pas faire illusion. En 1303 comme en 1359, leur indigence ou leur condition sociale ont certainement valu à certaines familles une exemption fiscale. Nous ignorons leur nombre, qui peut osciller entre 20 et 40% de l'ensemble des contribuables potentiels, et l'on ne peut exclure la variation de cette proportion entre 1303 et 1359[21] !

Il y a plus grave. Entre 1303 et 1349, la population de Saint-Maurice a certainement diminué. En 1324 et en 1325, le comte Edouard de Savoie, puis la comtesse Marie de Brabant rappellent à leur châtelain qu'il n'a pas à imposer les maisons inhabitées[22]. Nous avons retrouvé une liste de 19 maisons vacantes qui, bien que non datée, peut sûrement être attribuée à cette période[23]. Ces immeubles pouvaient contenir jusqu'à 40 familles. Rien ne permet d'affirmer cependant qu'ils étaient encore inhabités en 1349; de plus, si leur vacance résultait d'un incendie, leurs occupants pouvaient séjourner à Saint-Maurice chez des parents ou des amis. Trop éloigné de la peste, ce document n'évoque qu'une tendance, peut-être passagère.

En 1332, les syndics de la ville déclarent au comte de Savoie que Saint-Maurice se dépeuple, à cause d'une fiscalité communale trop lourde et de la stérilité du territoire[24]. D'autres textes montrent que la région ne pouvait assurer le ravitaillement céréalier de la ville, qui dépendait donc pour cela de l'extérieur. Le comte le sait, qui en 1343 lève pour Saint-Maurice l'interdiction d'exporter les céréales dont il a frappé certaines zones du comté[25]. Les diffi-

cultés survenues dans les années 1340 entre Saint-Maurice et Monthey, accusé de détourner à son profit les arrivages de grain, soulignent à leur manière l'existence de conditions favorables à la famine qui tue et qui exile[26].

Marqué dès les années 1320, le déclin du trafic sur la grande route de la vallée du Rhône[27] a certainement contraint au chômage une partie de ceux qui en vivaient, tels ces voituriers dépeints en 1340 comme «vivant de leur peine, travaillant nuit et jour, voyageant et conduisant des chars: ceci parce qu'ils ne possèdent pas de terres qui les fassent vivre»[28]. Pour nombre d'entre eux, l'inactivité forcée a pu se traduire en exil.

Enfin, un incendie survenu en 1344 ou 1345 met un comble à ces difficultés[29]. Il a gravement affecté la ville et le monastère et la possibilité d'un impact démographique ne peut être rejetée.

Ainsi, à Saint-Maurice comme ailleurs, la Peste Noire intervient comme circonstance aggravante dans un processus de crise larvée[30]. Nous la percevons sans pouvoir en quantifier les effets. Lorsque la maladie attaque Saint-Maurice, la population se situe probablement au-dessous de la limite des 300 feux. On recense en ville, en 1359, 142 feux capables de payer un subside[31]. Compte tenu des exemptions, ce chiffre peut correspondre à une population totale de 170 à 180 familles. La levée de l'impôt intervenant dix ans après l'épidémie, il faut compter également sur un certain mouvement, dans lequel probablement les pertes supplémentaires se voient compensées par l'immigration.

Il s'avère que la peste aurait fait disparaître quelque 120 à 130 feux, soit environ 40% de la population pré-épidémique supposée. Comparé à d'autres, ce chiffre ne paraît pas invraisemblable[32].

2) *Approche directe*

Notre registre de décès constitue ici la source principale. Or on sait qu'il ne décrit que partiellement l'épidémie et qu'il néglige les décès d'enfants; se pose par conséquent le problème de l'estimation du total des victimes à partir de données lacunaires. Nous avons pour cela imaginé une méthode, que nous livrons ici avec quelque imprudence!

Quinze des testaments dictés à Saint-Maurice entre le 8 avril et le 8 juin 1349 subsistent aujourd'hui, grâce sans doute aux contestations soulevées par certains points de leur dispositif. Il se pro-

duit donc durant cette période 9.9 décès pour un testament conservé. Or il demeure 21 des testaments dictés entre le 1er janvier et le 7 avril. En appliquant à ce chiffre le coefficient de 9.9, on trouve 208 décès environ pour le premier trimestre de 1349. Dans les mêmes conditions, les trois testaments datés de juin et de juillet correspondent à une trentaine de décès. Aux 149 personnes enregistrées s'ajouteraient donc quelque 238 morts, victimes du paroxysme et de la fin de l'épidémie. Le total serait donc de 387 décès environ, au minimum.

Il n'est ni le lieu ni le temps de discuter en détail la valeur de cette méthode. Fondée sur le rapport existant entre le nombre des décès pendant une période donnée et le nombre des testaments conservés durant cette même période, elle offre l'avantage d'enjamber l'épineuse difficulté que représente l'ignorance de la proportion des testaments conservés par rapport à l'ensemble des testaments dictés[33]. C'est là aussi que se situe sa principale faiblesse: le coefficient calculé est-il stable et, par conséquent, l'extrapolation est-elle valide? La réponse est actuellement impossible. Notons simplement que, dans la mesure où, parvenue rapidement à un stade paroxysmique, l'épidémie a surpris les habitants, le nombre des intestats devrait être considérable au début; notre hypothèse pour le premier trimestre de 1349 serait donc trop faible. D'autre part, il est possible que, comme en d'autres lieux, l'épidémie se soit d'abord attaquée aux plus faibles, donc aux plus pauvres, à ceux qui n'ont rien à léguer. Dans ces conditions, il serait prudent de considérer le chiffre de 387 décès comme un minimum très bas.

Cela d'autant plus que les enfants s'y ajoutent, dans une proportion que nous ignorons, mais qui peut osciller entre le tiers et la moitié (ou plus) des adultes[34].

Dans ces conditions, il n'est pas exagéré d'estimer, sur la base du registre, le nombre total des décès à quelque 500 ou 550 personnes, soit l'équivalent d'une centaine de familles[35]. Inférieur à celui que nous a fourni l'approche indirecte, ce chiffre ne manque pas non plus de vraisemblance[36].

Compte tenu de l'incertitude méthodologique, des difficultés résultant de la rareté des sources et de leur qualité souvent moyenne, ainsi que du fait d'un travail conduit tantôt sur la base de données familiales (feux), tantôt à partir de renseignements individuels, il est possible d'accepter les résultats différents des deux approches utilisées. La peste a tué dans le Saint-Maurice de 1349 entre 30 et 40% de la population.

V) L'impact socio-économique de l'épidémie

On ne retrouve dans les nombreux documents conservés aux archives municipales de Saint-Maurice (1300-1350) que 8% des personnes inscrites au registre des décès de 1349. Les membres de leurs familles représentent en outre le 22% des morts inscrits. En d'autres termes, moins d'un tiers des personnes décédées ont un statut socio-économique tel qu'il les mette en position d'apparaître dans les actes notariés, ne serait-ce que comme témoins. Les autres constituent une importante «majorité silencieuse» dont aucune autre source ne révèle l'existence.

L'importance que prend ce groupe d'inconnus dans la liste des décès ne signifie pas pour autant qu'il ait souffert plus de l'épidémie que la classe moyenne ou l'élite locale: les petits sont les plus nombreux dans la population. L'élite politique de la ville paye un lourd tribut à la maladie. Sur les 16 syndics connus entre 1330 et 1349, 4 figurent dans le registre, au côté de 3 membres de leurs familles. Deux des morts sont d'anciens prieurs de la Confrérie du Saint-Esprit, tandis que 2 autres leur sont apparentés. On peut se demander si, comme cela s'est produit ailleurs, l'élite agaunoise n'a pas été touchée surtout lors de la phase finale de l'épidémie[37].

Faute de renseignements suffisants, la distribution professionnelle des décès reste inconnue. En 1351, la commune ne trouve pas de candidat au poste fort couru de fournier communal, ceci à cause de la «grande mortalité»[38].

A la suite de l'épidémie et de ses résurgences, un renouvellement qualitatif de la société se produit: les décès entraînent une redistribution des fortunes et des biens et, par conséquent, l'apparition d'hommes neufs[39]. Après 1349, le personnel politique et administratif de Saint-Maurice se renouvelle complètement. De même, en 1381, plus de trente ans après l'épidémie, un tiers seulement des propriétaires immobiliers ont hérité leur maison de leurs parents ou d'autres proches; tous les autres les ont achetées ou les ont eues à la suite de leur mariage avec des femmes du lieu[40].

Notons enfin qu'il est impossible d'estimer, même grossièrement, l'impact psychologique et moral de la «grande mortalité»: comme toujours, les textes manquent. On a cependant l'impression d'une certaine indifférence: les testaments ne contiennent pas la moindre allusion à la peste[41]; de même, les comptes municipaux pour 1349-1350 se bornent à constater par exemple l'ensevelissement de 63 pauvres aux frais de la commune. Ce n'est qu'au

XVe siècle que, exploité par des communes avides d'une certaine émancipation, le thème de la dépression démographique apparaîtra dans le discours public[42].

VI) Conclusion

Etape sur la grande route de la vallée du Rhône, point de péage important, centre de châtellenie et siège d'une abbaye connue au loin, bref, lieu d'intense passage aussi bien que de rencontre[43], Saint-Maurice ne pouvait échapper à l'épidémie. La dure conjoncture des années précédentes ainsi que la forte densité de l'habitat urbain ne pouvaient qu'en favoriser l'action. Frappant à tous les niveaux de la société et des structures économiques, la peste a contribué à modifier profondément et durablement le visage de la ville.

Pierre DUBUIS.

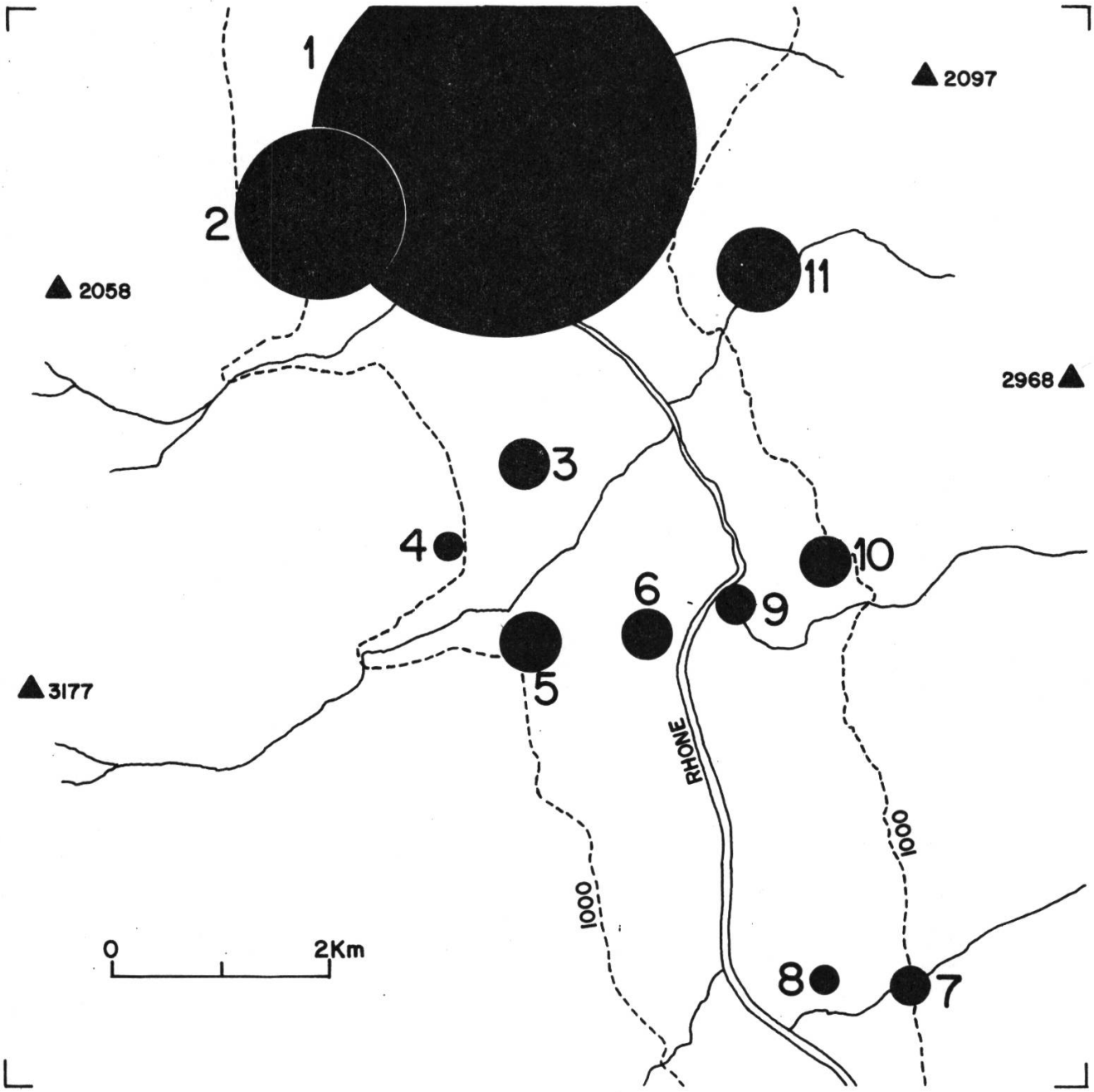

Fig. 1. — Distribution géographique des décès dans la paroisse de Saint-Maurice (du 8 avril au 8 juin 1349). Le diamètre des cercles est proportionnel au nombre des décès. — 1 = Saint-Maurice (149 décès); 2 = Vérossaz (68 décès); 3 = Epinassey (11 décès); 4 = Mex (4 décès); 5 = Le Mont d'Evionnaz (20 décès); 6 = Evionnaz (12 décès); 7 = Alesses (6 décès); 8 = Dorénaz (2 décès); 9 = Arbignon (9 décès); 10 = Le Mont d'Arbignon (13 décès); 11 = Morcles (28 décès).

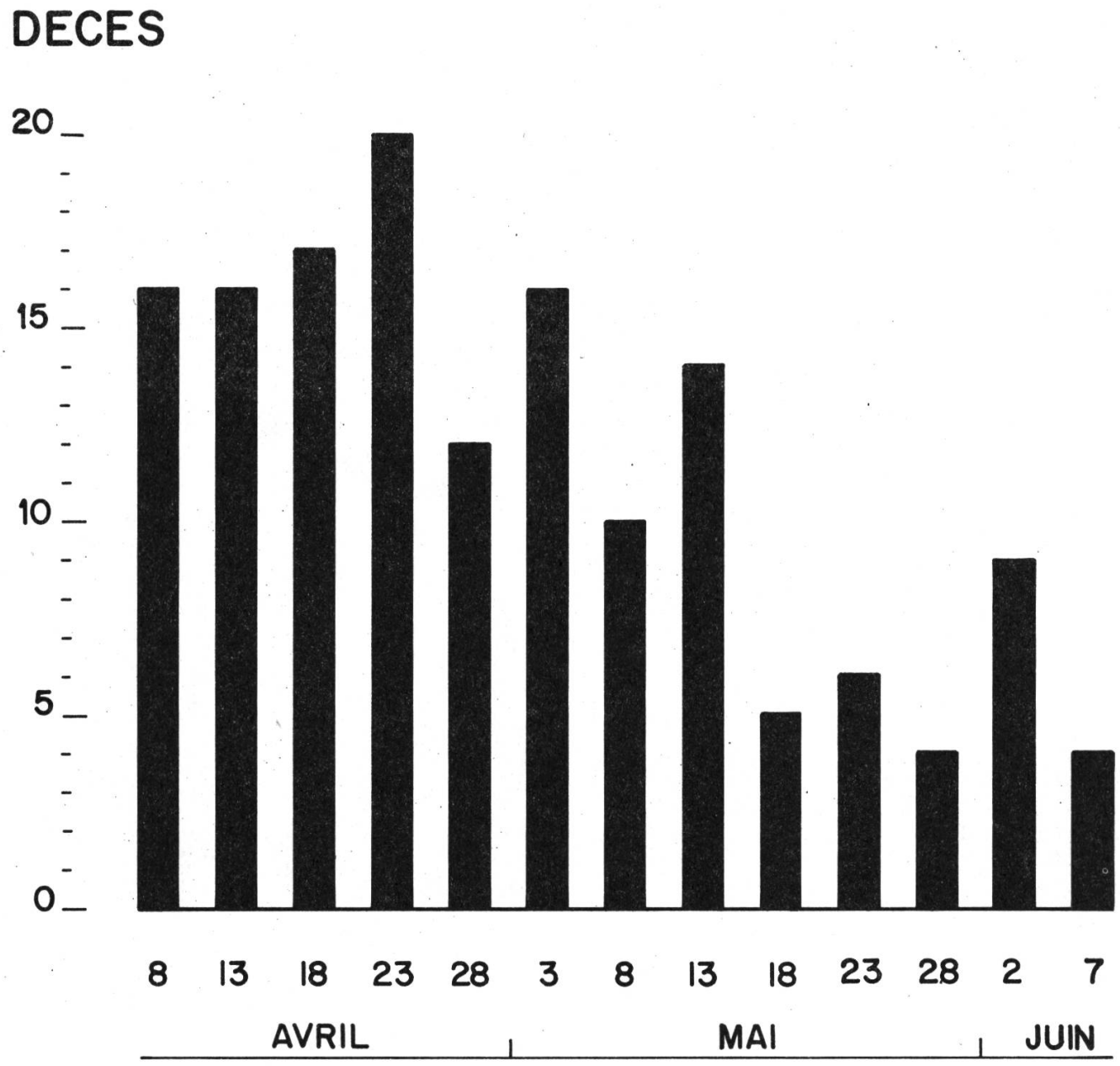

Fig. 2. — Distribution des décès par groupes de cinq jours. Nous indiquons la date du premier jour de chaque groupe.

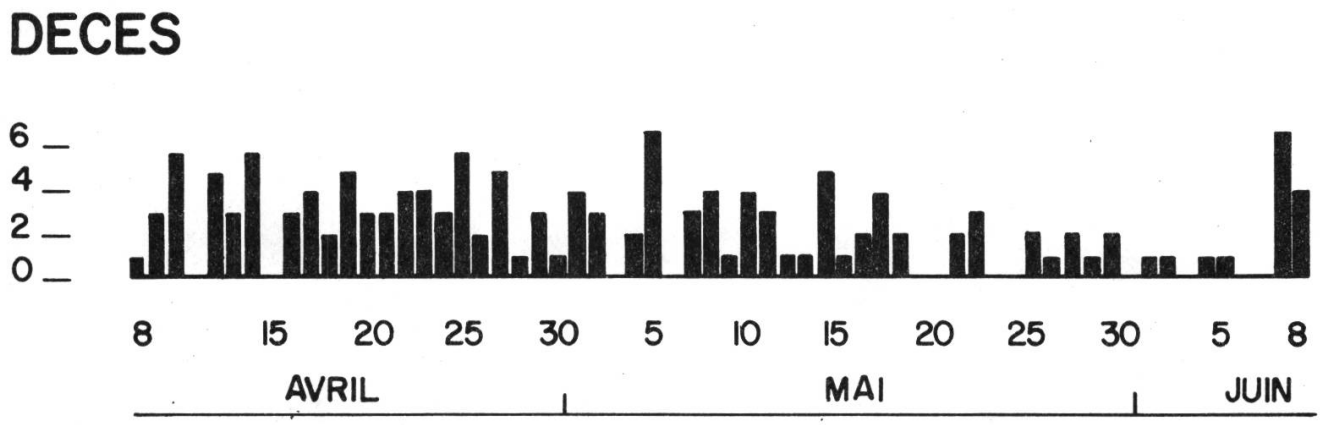

Fig. 3. — Distribution journalière des décès.

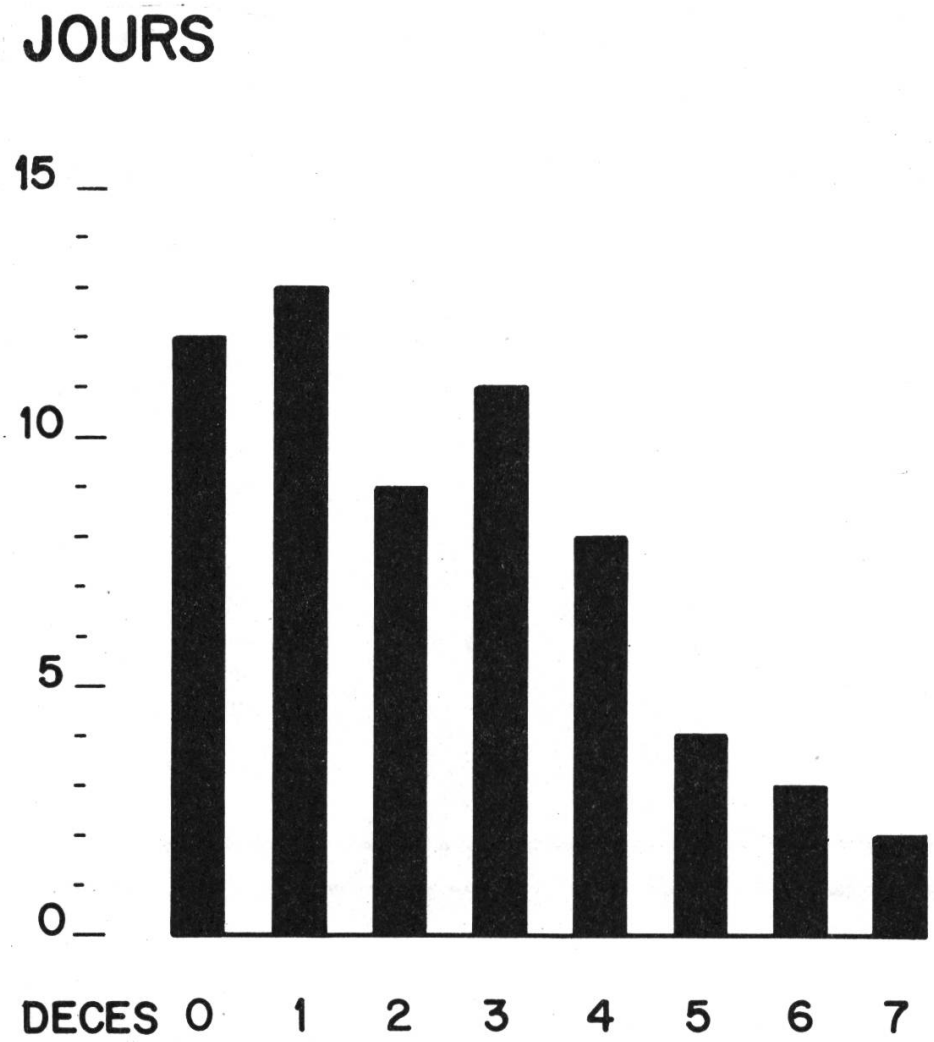

Fig. 4. — Distribution des jours d'enregistrement en fonction du nombre de décès qui s'y produisent.

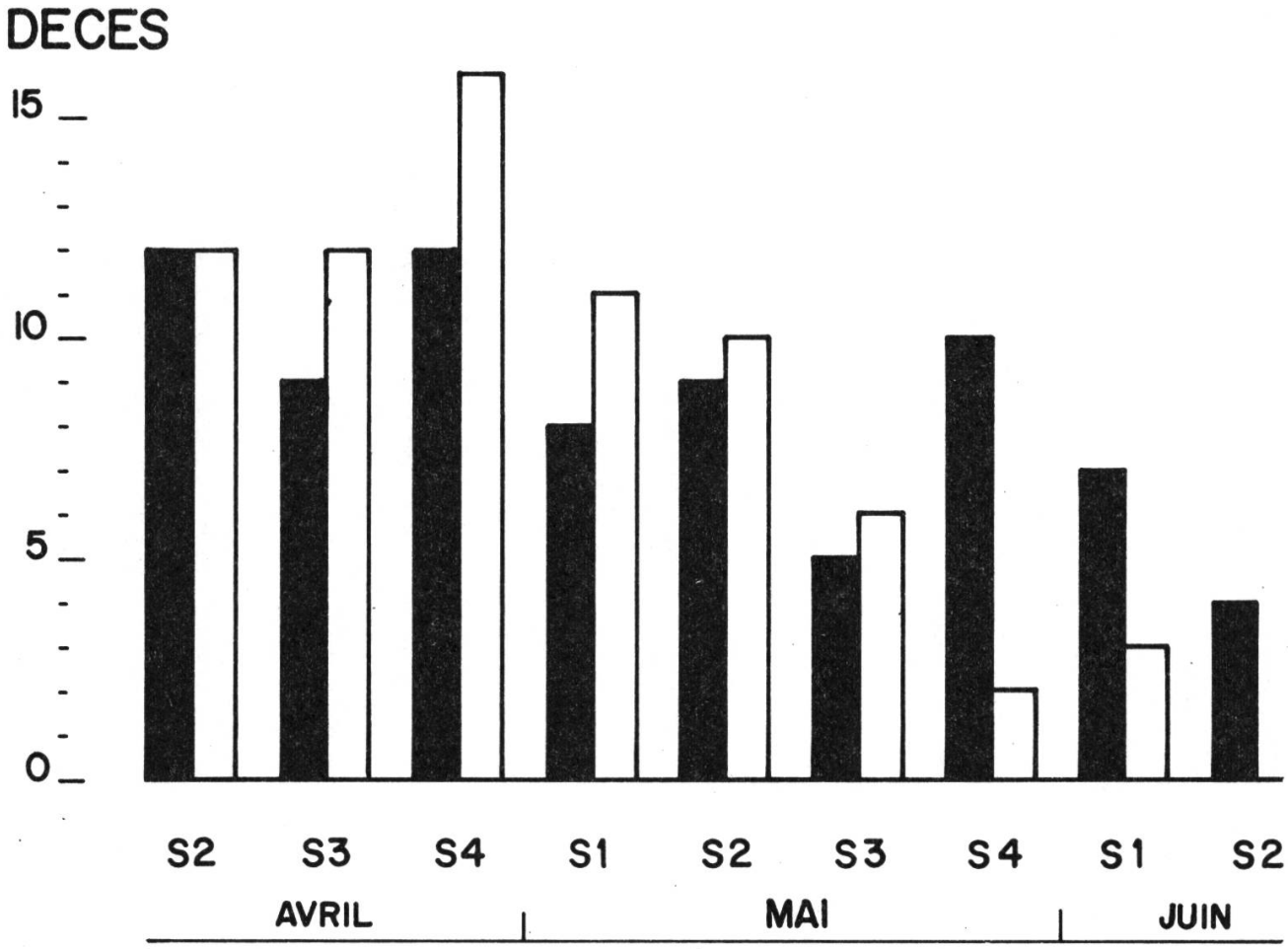

Fig. 5. — Distribution hebdomadaire des décès, en fonction du sexe des défunts. En noir: décès masculins; en blanc: décès féminins. S = semaine.

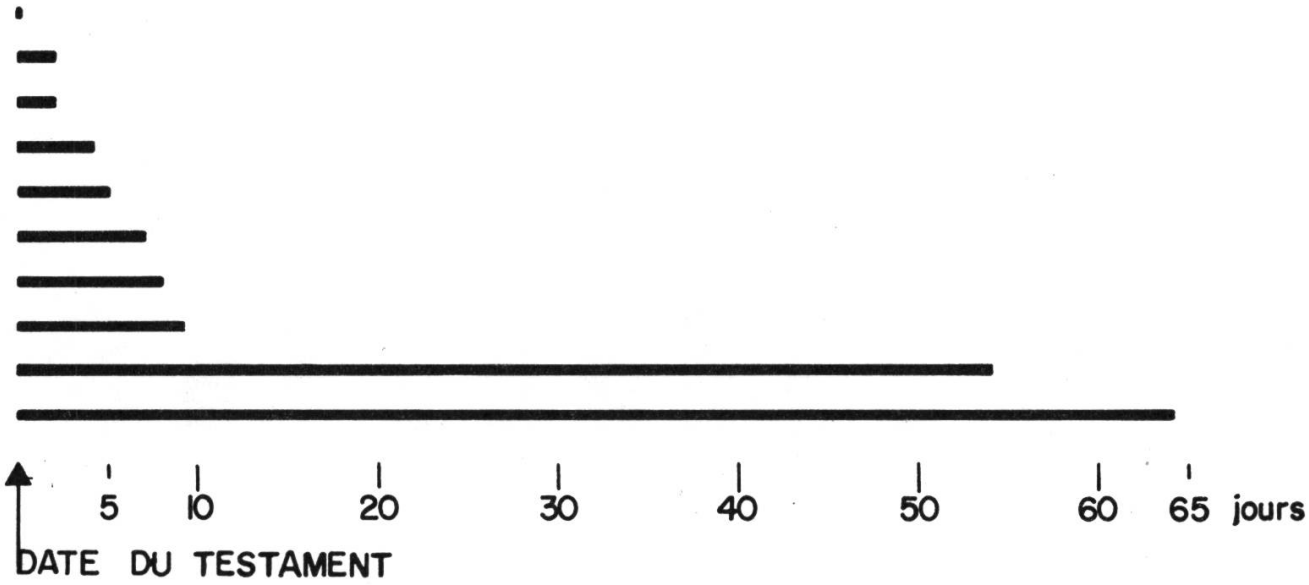

Fig. 6. — Durée écoulée entre la date du testament et celle du décès, dans un groupe de dix personnes.

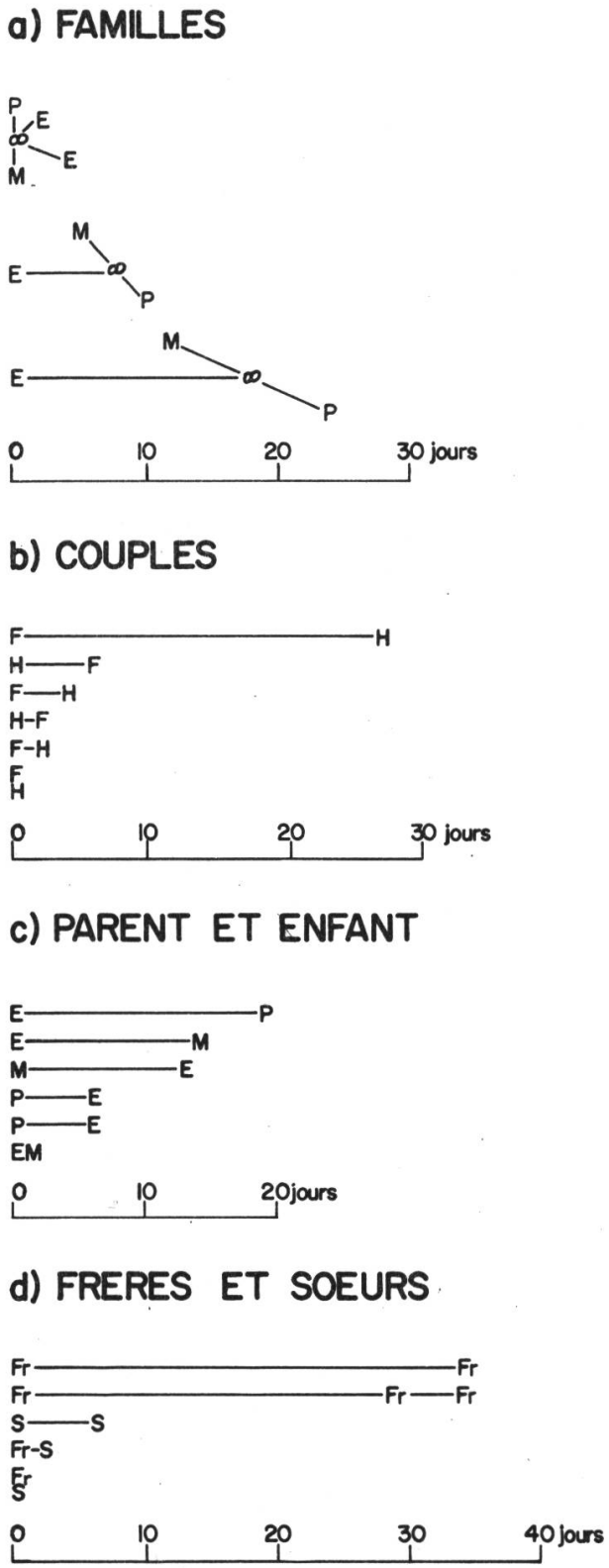

Fig. 7. — Vitesse de propagation de la maladie à l'intérieur de vingt groupes de parents. — E = enfant; F = épouse; Fr = frère; H = époux; M = mère; P = père; S = sœur.

NOTES

[1] Voir J.-N. Biraben, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, 2 tomes, Paris, 1975 et 1976. Sur la Peste Noire, voir tome I, pp. 48-105 et 156-184. Imposante bibliographie au tome II, pp. 186-413. Voir également E. Le Roy Ladurie, «Un concept: l'unification microbienne du monde (XIVe-XVIIe siècle)», dans *Revue suisse d'histoire*, 23, 1973, pp. 627-696.

[2] Archives de la ville de Saint-Maurice (citée AVSM), papiers (en cours d'inventaire et de classement par ordre chronologique). Cahier de 8 folios (papier). Les noms sont inscrits sur une colonne; plusieurs mains. La partie inférieure des deux premiers folios étant très abîmée, une vingtaine de noms nous échappent et quelques autres ne sont que partiellement déchiffrables. Nous remercions M. Gilbert Coutaz, assistant à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne: il nous a très aimablement signalé le document et nous a fait bénéficier de sa connaissance de la ville de Saint-Maurice à la fin du XIIIe siècle et dans la première moitié du XIVe. L'analyse statistique du registre a été réalisée sur l'ordinateur du Centre de Calcul de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, à l'aide du programme SPSS. Cet article correspond au texte, quelque peu remanié, d'une communication présentée en juin 1978 au Second Colloque sur la peste tenu à Bâle. M. Jean-Claude Balet, dessinateur au Service des Monuments historiques (Sion), s'est chargé de l'exécution des illustrations; qu'il soit ici remercié.

[3] Sur ce point, voir F.-O. Dubuis, *Lonay, paroisse rurale du diocèse de Lausanne avant 1536*, Lausanne, 1963 (= *Bibliothèque historique vaudoise*, t. 37), p. 182, note 6. Voir également, sur un plan plus général, R. Le Mée, «La réglementation des registres paroissiaux en France», dans *Annales de démographie historique*, 1975, pp. 433-473 (avec bibliographie).

[4] Archives d'Etat du Valais, AV 102, fascicule 4, n° 2 (36 folios, 1382-1393), et AVSM (2 folios, 1393-1394). Voir P. Dubuis, «Démographie et peuplement dans le diocèse de Sion au moyen âge», dans *Revue suisse d'histoire*, 29, 1979, pp. 144-158.

[5] Certains noms sont d'ailleurs accompagnés de brèves notes relatives à des legs à la paroisse.

[6] Voir plus bas.

[7] Telle que l'on peut, prudemment, la connaître à travers le registre de 1382-1394 (voir note 4).

[8] Dans le registre de 1382-1394, les enfants peuvent etre identifiés grâce au fait que leurs parents doivent au curé des taxes de sépulture inférieures à celles des adultes (la limite se situant explicitement à 14 ans). Le curé ne mentionne généralement pas leur prénom, mais se limite à écrire *puer*, *filius* ou *filia*, suivi du nom du père ou de la mère. Rien de tel dans le registre de 1349.

[9] Voir plus bas.

[10] L'auteur du registre a précisé le domicile d'un grand nombre de morts; pour les autres, nous avons eu recours aux AVSM et aux archives de l'Abbaye de Saint-Maurice.

[11] AVSM, fonds des parchemins (Pg), à la date de 1349. Quelques testaments proviennent d'autres fonds.

[12] Voir plus bas.

[13] Ou y a-t-il là l'influence d'une pratique liturgique locale?

[14] A travers les testaments conservés aux Archives du Chapitre de Sion, tiroirs 15 et 16 (à la date de 1349) et dans la collection des minutaires.

[15] Registre de 1382-1393 (Archives d'Etat du Valais, AV 102, fascicule 4, n° 2).

[16] Voir J.-N. Biraben, op. cit., t. I, pp. 7-21.

[17] Dans la mesure où le climat d'alors ressemblait au notre.

[18] Avec ces derniers cas, nous sommes peut-être en présence de testaments «préventifs»...

[19] AVSM, Pg 22. Ce document a été étudié en détail; voir G. Coutaz, «La ville de Saint-Maurice d'Agaune avant la Grande Peste. Etude d'histoire sociale d'après la liste des contribuables de 1303», dans *Vallesia*, t. XXXIV, 1979, pp. 175-278.

[20] AVSM, Pg 310.

[21] Faute d'études sur la pauvreté dans nos régions au moyen âge, nous renvoyons ici à M. Mollat, «Les pauvres au moyen âge», *Etude sociale*, Paris, 1978, pp. 211-216.

[22] AVSM, Pg 106 (*vidimus* de 1328) et 100.

[23] AVSM, papiers.

[24] J. Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 volumes, Lausanne, 1875-1884 et 1893-1899 (= *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1re série, t. XXIX-XXXIII et XXXVII-XXXIX. — Cité *Gremaud*, n° du document), n° 1635.

[25] AVSM, papiers.

[26] AVSM, Pg 264, a-d; Brigue, Stockalper Archiv, L 20, fol. 40-41.

[27] Voir M.-C. Daviso, «La route du Valais au XIVe siècle», dans *Revue suisse d'histoire*, 1, 1951, pp. 545-561.

[28] Gremaud, n° 1764.

[29] Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice, tiroir 68, paquet 1, n° 3. Turin, Archivio di Stato, Sezioni riunite, inventario 69, fol. 105, sussidio di Monthey, compte du subside de 1346-1347.

[30] Voir notre article cité à la note 4.

[31] Voir le document cité à la note 20.

[32] Voir J.-N. Biraben, op. cit., t. I, pp. 48-105.

[33] L'historien travaille, qu'il le veuille ou non, sur un échantillon de documents, dont il ignore le plus souvent le mode de constitution. Ce fait devrait faire l'objet d'études précises, d'autant plus que l'utilisation des séries se répand dans tous les domaines de la recherche historique!

[34] Voir plus haut.

[35] Cette approximation est très vague: nous ignorons en effet les effectifs familiaux de Saint-Maurice au milieu du XIVe siècle.

[36] Voir note 32.

[37] Voir J.-N. Biraben, op. cit., t. II, p. 31.

[38] AVSM, Pg 267.

[39] Ils sont neufs, soit en raison de leur récente immigration, soit parce qu'ils ont gravi quelques degrés dans l'échelle sociale de leur ville natale.

[41] Il en va de même à Sion. Sur une centaine de testaments conservés pour l'année 1349, un seul a été rédigé *propter evidentem afflictionem mortalitatis gencium discurrentem*; il évoque d'ailleurs l'épidémie trois mois environ avant qu'elle n'éclate à Sion (Archives du Chapitre de Sion, Minutaires, série B, n° 15, p. 8, en date du 8 janvier 1349).

[42] Voir P. Dubuis, «Le rôle du facteur démographique dans les crises du bas moyen âge: la vision des victimes», à paraître dans *Revue suisse d'histoire*, 30, 1980.

[43] Voir G. Goutaz, art. cit.

P.D.